

Communiqué de presse

Réforme de la formation à la conduite L'AWSR lance une plateforme didactique pour aider les candidats à se préparer au mieux !

23.02.18

La réforme de la formation à la conduite est en cours en Wallonie. Les premiers changements ont eu lieu en janvier dernier et le reste des modifications sera d'application dès le 1^{er} juillet 2018. Pour accompagner les candidats dans cette nouvelle manière d'étudier et de passer son permis, l'AWSR lance aujourd'hui une plateforme qui devrait améliorer l'apprentissage des candidats.

9 accidents sur 10 causés par le comportement des conducteurs !

Dans plus de 90 % des cas, les accidents de la route sont causés par une erreur de comportement de la part d'un ou de plusieurs usagers et auraient donc pu être évités. Connaître les règles est bien évidemment nécessaire, mais un conducteur doit également détecter les situations à risques, adopter les comportements adéquats et se prémunir de certains dangers. La réforme de la formation à la conduite en Wallonie vise à étendre la formation des conducteurs novices à ces aspects notamment via le test de perception des risques, obligatoire quelle que soit la filière choisie, à partir du 1^{er} juillet prochain. Par ailleurs, des questions de l'examen théorique portent également sur les comportements dangereux au volant.

Test de perception des risques

Ce test se déroule sur ordinateur dans un centre d'examen et consiste pour le candidat conducteur, à indiquer dans des scènes de circulation courantes, toutes les situations à risques qu'il détecte. Le candidat conducteur le présente après la réussite de l'examen théorique et avant l'examen pratique. Le test de perception des risques est une condition d'accès à l'examen pratique.

Plateforme Ottocoach

L'AWSR lance une plateforme didactique destinée à faciliter l'identification des situations à risques par les candidats au permis de conduire. Concrètement, les apprentis conducteurs retrouvent dès aujourd'hui, via le site de [l'AWSR](#), des fiches pédagogiques sur différents thèmes : les comportements dangereux au volant (conduite sous influence, somnolence et distraction au volant, vitesse excessive et inadaptée...), le véhicule (les pneus, l'état technique, les aides à la conduite...), la mobilité et enfin, le partage de la route avec les autres usagers (notamment la gestion du stress et de l'agressivité au volant). Ces thématiques font partie de la matière d'examen.

Ces éléments sont accessibles sur le site www.ottocoach.be ainsi que via le site de www.aws.be. Par ailleurs, les infos pratiques concernant la réforme de la formation à la conduite en Wallonie sont reprises sur le site www.monpermisdeconduire.be.

Contacts Presse :

Belinda DEMATTIA – Porte-parole AWSR - 0498/04.83.61

Patric DERWEDUWEN – Administrateur délégué AWSR – 0496/80.77.75

[Suivez nous sur Twitter @AWSR_be](#) www.tousconcernes.be